



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS n° 4
AVIS N° 2019_41603_0050

Consultation n° 2019_41603_0050 – Marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements paysagers concernant l'accueil du public, la mise en valeur et la préservation du site de Sugiton – Domaine communal de Luminy – 13009 Marseille

A Marseille, le 09/03/2020

Ville de Marseille
Direction Générale Ville Durable et Expansion
Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Service des Espaces Naturels et Risques
320-330 avenue du Prado
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Ville de Marseille
Direction Générale Ville Durable et Expansion
Service des Ressources Partagées Mutualisé DPJ / DECV
Le Grand Pavois
320-330 avenue du Prado
13 233 MARSEILLE CEDEX 20

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements paysagers concernant l'accueil du public, la mise en valeur et la préservation du site de Sugiton – Domaine communal de Luminy – 13009 Marseille

RÉPONSE SUITE A UNE DEMANDE D'INFORMATION

- Question 1, posée le 06/03/2020 :

[Si l'entreprise candidate ne peut produire les chiffres d'affaires que des deux dernières années (et non trois comme demandé) car créée récemment, doit-elle joindre « une copie certifiée (...) » et « le montant de leur capital social » ?]

Réponse 1, transmise le 09/03/2020 :

L'article 4.1 du règlement de la consultation précise de façon explicite les renseignements attendus concernant la capacité économique et financière du candidat.

Conformément à l'article 4.1 du règlement de consultation, le candidat doit produire une "déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices doivent fournir :

- une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise),
- le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières)."

- Question 2, posée le 06/03/2020 :

Le candidat précise qu'il n'est pas mesure de procéder à une visite dans le délai imparti, mentionné dans le règlement de consultation. « Le site étant accessible librement au public, prenez-vous en compte une visite effectuée librement et démontrée dans le mémoire technique ?

Réponse 2, transmise le 09/03/2020 :

La visite sur site n'est pas obligatoire. Conformément à l'article 6.2 du règlement de consultation, la valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique, présentant l'approche envisagée par le candidat pour mener à bien l'opération, objet du présent marché, selon le cadre du mémoire technique joint, qui doit être renseigné de manière explicite pour chacun des sous-critères cités dans le règlement de consultation.

Le candidat peut utiliser un autre document que le cadre de réponse joint. Dans ce cas, il doit indiquer, pour chaque sous critère, les pages correspondantes dans son mémoire technique comprenant les renseignements demandés.

- Question 3, posée le 06/03/2020 :

« Confirmez-vous l'absence de DC2 et de pouvoir au mandataire dans les pièces de la candidature à remettre ? (Ces pièces ne sont pas mentionnées dans le RC) ».

Réponse 3, transmise le 09/03/2020 :

Le formulaire de déclaration de candidature DC2 (établi par le MINEFE est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>)

Conformément à ce qui est mentionné à l'article 4.1 du règlement de consultation, pour présenter sa candidature, le candidat **peut** utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) qu'il aura téléchargé.

Le document attestant des pouvoirs de la personne signataire habilitée à engager le candidat peut être remis au moment du dépôt de l'offre mais sera exigé, par la suite, à l'attributaire pressenti.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Aucune modification au DCE n'a été apportée.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 20/03/2020 à 16h00 est maintenue.